

TARIFS 2018-2019-2020

Régie des Eaux du SIAEPA de la Vallée de l'Isle

			Unité	Prix HT	TVA	Prix TTC	
Service de l'Eau Potable							
Part variable			€/m ³	1,0200		1,0761	
Abonnement	"usage domestique" et "assimilé domestique"	pour un compteur de diamètre 15 mm	€	38,31		40,42	
		pour un compteur autre que diamètre 15 mm	€/mm	2,5540		2,6945	
	"temporaire"	en fonction du diamètre du compteur, en €/mm	€/mm	2,5540		2,6945	
	"défense incendie privée"	en fonction du diamètre du compteur, en €/mm	€/mm	0,9320		0,9832	
	"vert"	en fonction du diamètre du compteur, en €/mm	€/mm	-		-	
Abonnement lié à l'habitat collectif pour un usage domestique de l'eau	mise en place d'une individualisation des compteurs d'eau	pour le compteur général en €/mm (A)	€/mm	en fonction du diamètre du compteur		en fonction du diamètre du compteur	
		abonnement pour chaque logement individuel (B)	€	38,31		40,42	
	pas d'individualisation des compteurs d'eau	abonnement total de l'immeuble = A+ nombre de logements x B					
		l'abonnement de l'immeuble = nombre de logements x abonnement de diamètre 15 mm					
Carte monétique pour borne de puisage d'eau (part variable + redevances prélèvement et fond d'harmonisation)			€/m ³	1,1400		1,2027	
Mise à disposition d'un dispositif de prise d'eau sur une borne incendie	Part fixe: location mensuel du dispositif		€	3,19		3,37	
	Consommation enregistrée sur le compteur		€	1,02		1,08	
	Dépôt de garantie restitué au retour du dispositif (communes exonérées)		€	150,00		158,25	
Redevance prélèvement, encaissée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne			€/m ³	0,1000		0,1055	
Redevance pollution, encaissée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne			€/m ³	0,3300		0,3482	
Fond d'Harmonisation, encaissée pour le compte du Conseil Général de la Gironde			€/m ³	0,0200		0,0211	

Autres prestations Eau Potable						
Frais de dossier			€	18,13		21,76
Frais de remise en service (compteur fermé depuis plus de 1 an)			€	70,20		84,23
Pénalité pour retard de paiement				gratuit		gratuit
Duplicata de facture				gratuit		gratuit
Frais pour fermeture/ouverture d'un branchement			€	42,48		50,98
Frais de remise en place d'un compteur (également pour compteur gelé, détérioré ou disparu en fonction du diamètre du compteur)			€/mm	5,93	20%	7,12
Acompte sur travaux de branchements neufs			€	100%		100%
Vérification d'un compteur suite à demande d'un abonné avec un compteur pilote ou une jauge calibrée				gratuit		gratuit
Expertise d'un compteur par un banc d'essai agréé (à la charge de l'abonné si le compteur est conforme aux spécifications de précisions en vigueur)			€	546,08		655,29
Contrôle d'une installation intérieure (privée) dans le cadre de l'utilisation d'une autre ressource que le réseau d'eau public			€	54,61		65,53

Divers						
Service de facturation de la Régie			€/facture émise	3,00		3,60
Service de transmission de la donnée de facturation (hors période de relève)			€/renseignement transmis	2,00		2,40
Coût horaire de main d'œuvre pour travaux planifiés			€/h	30,60		36,72
Coût horaire de main d'œuvre en intervention d'urgence en heures ouvrées			€/h	45,90		55,09
Coût horaire de main d'œuvre en intervention d'urgence en astreinte			€/h	61,21	20%	73,45
Déplacement d'un engin de chantier (1 agent + matériel)			forfait €	61,21		73,45
Prospection, reconnaissance du tracé, DICT, recherche de conduite existante, signalisation			forfait €	153,02		183,62
Contrôle des hydrants (établissement d'un rapport)			€ à l'unité	10,00		12,00

Travaux divers (hors branchement): (coût de la main d'œuvre + coût des fournitures) majorés de 10 % pour les frais de dossier

Perte en eau suite à casse ou accident : estimation du volume, facturée au prix du m3 en vigueur y compris redevances + frais de réparation

TARIFS 2018-2019-2020

Régie des Eaux du SIAEPA de la Vallée de l'Isle

	Unité	Prix HT	TVA	Prix TTC
Service de l'Assainissement Collectif				
Part fixe (abonnement)	€	65,92	10%	72,51
Part variable	€/m ³	2,50		2,75
Forfait assainissement puits (100 x coût de la part variable)	€	250,00		275,00
Redevance collecte, encaissée pour le compte de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	€/m ³	0,250		0,275

Service de l'Assainissement Collectif / Redevance liée au service				
Participation de Base à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif pour les eaux usées domestiques (PFAC "domestique")	€	1 683,00	0%	1 683,00
Participation de Base à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif pour les eaux usées assimilées domestiques (PFAC "assimilée domestique")	€	1 683,00		1 683,00
Contrôle de raccordement lors d'une vente immobilière **(facturé au vendeur) / Etablissement d'un certificat	€	80,00	10%	88,00

Service de l'Assainissement Non Collectif (ou SPANC)				
Contrôle de fonctionnement pour des ANC de type domestique et de capacité < 20 EqH (micro-stations comprises)	€	80,00	10%	88,00
Contrôle de conception-réalisation pour des ANC de type domestique et de capacité < 20 EqH (ANC neufs et/ou réhabilitation, micro-stations comprises)	€	160,00		176,00
Contrôle de fonctionnement pour des ANC de type domestique à la demande et/ou lors d'une vente immobilière **(facturé au vendeur) / Etablissement d'un certificat	€	80,00		88,00
Copie du dernier rapport du contrôle effectué par le SPANC datant de moins de 3 ans		gratuit		gratuit
Contrôle de conception d'une installation neuve de type mini-station usage domestique (d'une capacité comprise entre 20 et 200 EqH) / Partie administrative	€	260,00		286,00
Contrôle de réalisation d'une installation neuve de type mini-station usage domestique (d'une capacité comprise entre 20 et 200 EqH) / Partie technique	€	260,00		286,00
Contrôle de fonctionnement des mini-stations usage domestique (d'une capacité comprise entre 20 et 200 EqH) selon la fréquence réglementaire (à l'unité)	€	260,00		286,00
Contre-visite du SPANC (suite à avis de réalisation non-conforme, travaux de mise en conformité à engager)	€	50,00		55,00
Frais de déplacement 1 lors du contrôle de fonctionnement : 1 ^{er} déplacement et absence du propriétaire		gratuit		gratuit
Frais de déplacement 2 lors du contrôle de fonctionnement : 2 ^{ième} déplacement et absence du propriétaire	€	50,00		55,00
Pénalités prévues en cas d'obstacle au contrôle (L.1331-8 et L.1331-11 du code de la santé Publique) 100 % max par rapport au tarif du contrôle de fonctionnement	€	160,00		176,00
Pénalités prévues en cas de travaux non réalisés suite à une vente (L.1331-8 et L.1331-11 du code de la santé Publique) 100 % max par rapport au tarif du contrôle conception-réalisation d'une filière de type domestique	€	320,00		352,00
Frais de dossier pour prestations entretien ANC		gratuit		gratuit
Entretien: prestation de base	forfait	130,00 €	10%	143,00 €
Entretien: plus-value longueur de tuyau > 30m par tranche de 10m	forfait	10,00 €		11,00 €
Entretien: plus-value volume > 4 000 l par tranche de 1000l	forfait	30,00 €		33,00 €
Entretien: plus-value pour dégagement des ouvrages	forfait	50,00 €		55,00 €
Entretien: minimum si déplacement pour rien	forfait	50,00 €		55,00 €